Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 18 (1889)

Heft: 8

Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CORRESPONDANCES

Conférence des Instituteurs de la Veveyse

Le corps enseignant du 7e arrondissement scolaire a tenu sa première conférence annuelle le 18 courant, au local de l'école supérieure des filles à Châtel-Saint-Denis, sous la présidence de M. Villard, inspecteur. Cette réunion avait été retardée en raison du surcroît d'occupations qu'a occasionné à M. l'Inspecteur l'assemblée générale de la Société fribourgeoise d'éducation.

Mesdames les institutrices congréganistes étaient convoquées pour le matin et les autres membres pour l'après midi. A 2 heures, ceux-ci se trouvaient réunis à une exception près.

M. le préfet Andrey avait bien voulu nous honorer de sa présence.

Après la prière d'usage, la lecture du protocole et la nomination d'un nouveau secrétaire, M. le président donne les directions nécessaires pour obtenir plus d'uniformité dans la manière de remplir le formulaire du rapport annuel de l'instituteur, et la rédaction en a lieu séance tenante. M. l'inspecteur constate des divergences parfois assez notables entre le total des absences d'après les listes mensuelles et le chiffre indiqué dans les rapports annuels de quelques maîtres. « Cet écart, dit-il, ne peut s'expliquer que par un manque de soins dans la tenue des registres. »

Il nous est ensuite donné connaissance des notes moyennes obtenues par chaque école pour les travaux écrits de l'examen du printemps dernier. A ce propos, M. Villard déclare que dans certaines écoles le nombre des élèves du cours supérieur est trop restreint; il demande qu'à l'avenir, dans les classes réunissant les trois degrés, cette division compte au moins le tiers du nombre total des élèves.

Pour la gouverne de chacun de nous, M. l'inspecteur nous donne lecture d'une circulaire de la Direction de l'Instruction publique à Messieurs les inspecteurs scolaires, relativement aux renseignements exigés d'eux, tant sur les écoles que sur le corps enseignant et les autorités locales. Puis, M. le président nous fait part des observations et recommandations que lui ont suggérées ses visites dans les écoles durant l'hiver dernier et au printemps, et qui sont un nouveau témoignage de sa profonde sympathie pour ses subordonnés et de son ardent désir de voir progresser l'instruction dans le district.

Nous ne les résumons ici que très brièvement :

a) Veiller avec plus de soin à ce que les élèves acquièrent les habitudes qui font l'homme bien élevé : ordre, propreté, politesse, soumission, exactitude, etc.

b) Ne pas négliger les exercices d'épellation et les dictées préparées qui sont si propres au progrès en orthographe.

c) Ne donner à faire par écrit que les devoirs de grammaire réellement profitables à l'élève; afin de ne pas en surcharger les enfants, s'imposer l'obligation de les corriger tous à l'encre rouge.

d) Faire souvent étudier par cœur et réciter les corrigés des compositions.

e) Astreindre les élèves à formuler les solutions de problèmes d'après les modèles fournis par M. l'inspecteur.

f) Dans les leçons d'écriture, mieux surveiller la tenue du corps

et de la plume; ne pas tolérer d'écriture trop fine ni trop grosse.

g) Commencer l'enseignement de la géographie, sous forme de leçons de choses, déjà au cours inférieur avec la carte locale; exiger que tous les élèves du cours moyen aient la carte du canton et ceux du cours supérieur celle de la Suisse. Placer autant que possible les cartes murales du côté nord des salles et mieux expliquer les termes géographiques.

h) La tenue des cahiers laisse encore trop à désirer dans quelques écoles.

i) Les moyens d'émulation ne sont pas partout assez en honneur; les élèves manquent souvent d'encouragement quelconque.

j) Ne pas pousser le cours supérieur au détriment des deux autres; vouer des soins particuliers aux petits, spécialement durant le semestre d'été; ne pas les rudoyer s'ils ne répondent pas immédiatement aux questions posées.

k) Ne négliger aucune partie du programme; travailler consciencieusement durant toute l'année au lieu de se contenter de chauffer les élèves à blanc à la veille des examens. Durant ceux-ci le maître doit rester complètement étranger au travail donné par l'inspecteur.

l) Ne donner jamais aucun congé à son école avant d'en avoir obtenu l'autorisation réglementaire.

M. le préfet corrobore ces utiles directions et recommande aux assistants de s'y conformer.

Enfin, M. le président remercie l'assemblée de son attention soutenue, et la séance est levée vers 4 ½ heures, ou plutôt seulement suspendue, car elle recommence bientôt au Cercle catholique. Ici, le thermomètre de la gaîté s'élève à une hauteur phénoménale, jusqu'au moment où M. Philipona, président du Tribunal, changeant brusquement de ton, rappelle la mémoire du regretté M. Duc. Ce fut alors comme une douche sur un brasier ardent.

Nous croyons être l'interprète des sentiments de tous nos collègues des deux sexes, en remerciant ici MM. Philipona, président, Andrey, préfet, et Villard, inspecteur, pour les délicieux moments qu'ils ont bien voulu nous ménager à l'occasion de notre conférence. Puisse le corps enseignant rencontrer souvent des amis aussi sympathiques et aussi généreux.

Nous conserverons longtemps le souvenir de ces heures si agréables, qui font si utilement diversion aux labeurs de l'enseignement.

Ce 20 juillet 1889. C. J., *secrétaire.*

II

Sion, 15 juillet 1889.

Monsieur le Rédacteur,

Je lis dans le dernier numéro de votre excellent *Bulletin pédagogique* une notice consacrée à l'*Ami de la jeunesse* et dans laquelle son auteur émet l'appréciation que le *Recueil de chants* du Valais « excellent, du reste, dit-il, offre l'inconvénient pour les classes françaises, d'avoir le texte allemand, ce qui jette parfois la confusion parmi les chanteurs. »

Sans contester que l'observation ci-dessus ne soit dans une certaine mesure bien fondée, je me permettrai, comme éditeur de *Dieu et la Patrie,* de faire remarquer à M. *C. R.* que ce manuel a été à l'origine élaboré pour le Valais, pays mixte, on le sait, au point de vue de la langue. Si l'on avait pu prévoir alors que le recueil aimerait à se frayer un chemin hors du canton, au lieu de se borner à l'impression d'un livre unique, l'on se serait peut-être hasardé à le publier dans

les deux langues. Mais on conçoit sans peine qu'une double édition entraînant de plus grands frais, l'on ait pu craindre de ne pas les couvrir. Aujourd'hui la question se présente sous un meilleur jour. Le recueil du Valais ayant été introduit, non seulement dans le canton de Fribourg, mais adopté par des écoles vaudoises, neuchâteloises, jurassiennes et même françaises, c'est l'heure de songer à réaliser le vœu de votre correspondant.

Le prix de l'ouvrage pourra, de cette manière, et aussi en perspective d'un plus fort écoulement, être encore réduit pour ne pas être supérieur non plus à 80 cent. Cette transformation ne saurait être longtemps différée, l'édition actuelle étant bientôt épuisée.

Je veux espérer, en attendant, que le *Recueil de chants* du Valais, auquel la Direction fribourgeoise de l'Instruction publique a bien voulu accorder sa haute approbation, continuera à être en faveur dans votre canton, le soussigné s'offrant à tenir le meilleur compte, tant du vœu formulé plus haut que d'autres desiderata qui pourraient être émis en vue de rendre ce manuel toujours plus apprécié des amis du chant populaire.

Permettez-moi, en vous adressant ces lignes, de soumettre à votre bienveillant examen un exemplaire de la nouvelle édition de la *Grammaire française* en usage dans nos classes. Bien que cet ouvrage convienne à tous les degrés d'une école primaire, notre Département autorise néanmoins l'usage, pour les commençants, de la *Grammaire préparatoire* de Larive et Fleury. L'occasion de vous faire cet envoi m'est fourni par la lecture des intéressants rapports présentés lors de votre dernier congrès pédagogique et où il est dit, sous la rubrique *Grammaire :* « Ce que nous aimerions, ce serait un ouvrage spécial pour notre canton comme en Valais. Notre manuel, qui contient la théorie et la pratique, ne coûte, bien cartonné, que 80 cent., et sa réimpression n'a eu lieu que sur le préavis favorable et unanime des conférences d'instituteurs et des hommes d'école du canton. Il a donc été réalisé dans la nouvelle édition toutes les améliorations que l'expérience de la précédente avait pu suggérer.

Agréez, monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération bien distinguée. P. Pignat.

III

Dans les quelques lignes dont nous annotions la correspondance de M. Currat, nous parlions d'esprit d'*opposition*, de la *versatilité bien connue de certains hommes*, sans désigner personne, ni directement, ni indirectement. Mais voilà que M. l'Inspecteur de la Gruyère s'est reconnu dans ces quelques mots et il nous adresse une lettre aigre-douce pour se justifier.

Nous aimons à croire que l'inspecteur Progin n'a point l'intention de transporter dans nos colonnes la guerre sourde et presque continue que le *Fribourgeois* faisait naguère à la direction de l'Instruction publique, à l'Ecole normale d'Hauterive et à la rédaction du *Bulletin;* car nous serions obligés de mettre immédiatement fin à la polémique, Le *Bulletin* n'a été créé que pour unir les membres du corps enseignant fribourgeois dans un même sentiment de foi religieuse et dans une communauté d'efforts pour l'avancement de l'éducation populaire. C'est pourquoi nous avons eu soin d'écarter toujours de nos colonnes les discussions trop vives et le rédacteur lui-même n'a presque jamais répondu aux attaques personnelles plus ou moins

voilées auxquelles il a été en butte. Mais laissons la parole à M. l'Inspecteur de la Gruyère :

« *La Tour-de-Trême, 16 juillet 1889.*

Monsieur le Rédacteur du *Bullelin pédagogique*, à Fribourg,

La *note* dont votre rédaction a agrémenté le compte rendu de la conférence des instituteurs de la Gruyère, dans le dernier numéro du *Bulletin,* m'oblige de vous transmettre les observations et rectifications suivantes :

1° Le syllabaire Thorimbert n'est pas connu seulement de « quelques instituteurs de la Gruyère, » mais du plus grand nombre d'entre eux. D'ailleurs, parmi le menu fretin des *quelques* instituteurs auxquels vous avez pensé, il se trouve des maîtres qui ont à leur actif de nombreuses années de succès dans l'enseignement primaire. Ces praticiens ont apprécié le nouveau syllabaire d'une manière sérieuse, désintéressée, *après l'avoir appliqué,* les uns, deux années consécutives, les autres trois années durant. Le jugement qu'ils ont porté, concordant avec celui de l'inspecteur, paraîtra peut-être fondé sur des données d'une certaine valeur, aux yeux du moins de toute personne sachant distinguer entre la pédagogie de cabinet et la pédagogie des hommes qui savent faire et non pas seulement dire, qui ont fait et qui font encore.

Une appréciation obtenue dans de telles conditions a été, si mes souvenirs ne sont pas trop infidèles, celle sur laquelle on s'est fondé il y a quelques années pour constater et affirmer les mérites, encore incontestés, du syllabaire analytico-synthétique.

Il ne sera pas inutile de dire ici que les essais du nouveau syllabaire ont eu lieu dans la Gruyère, ensuite d'une autorisation expresse de la direction de l'Instruction publique, autorisation sollicitée par M. Thorimbert et dont le soussigné conserve la copie. L'inspecteur, prévoyant très bien ce qui est arrivé, et ne voulant pas assumer seul la responsabilité d'un jugement définitif en face de puissants intérêts adverses, avait demandé que les expériences, si on voulait les continuer, fussent entreprises simultanément dans plusieurs arrondissements. Cette proposition n'a pas été prise en considération; et encore ici les pièces authentiques subsistent, pour démontrer au besoin qu'avant de fulminer et de condamner il serait sage de se renseigner.

2° Si le syllabaire Thorimbert a trouvé chez nous un éditeur, ce n'est pas « grâce au souffle d'opposition » dont parle votre rédaction, souffle qui n'existe qu'à l'état d'imagination dans « certaines têtes » et dont on n'a point senti la froide haleine dans les sphères pédagogiques du Ve arrondissement.

Un éditeur s'est trouvé parce que M. Thorimbert l'a bien voulu, et des témoignages démontreront, s'il le faut, que j'ai désapprouvé la décision prise d'imprimer les nouveaux tableaux, cela par raison d'opportunité et tout en reconnaissant les mérites de la méthode.

3° Si, quelque part chez nous, on « fait pièce aux méthodes adoptées, » un tel travail n'est imputable ni à l'inspecteur, ni aux maîtres et maîtresses du Ve arrondissement. Pour le cas où M. le Rédacteur du *Bulletin* voudrait me faire l'honneur de m'accompagner dans nos écoles — et je l'y convie d'une manière très pressante — il pourrait se convaincre de la fidélité avec laquelle nous cherchons à appliquer les seules méthodes adoptées.

4° Si, enfin, c'est être *versatile* que de modifier, d'une manière

générale, ses appréciations en face d'un progrès évident, et, dans le cas particulier, d'appeler bonne une œuvre que la raison et l'expérience s'accordent à déclarer bonne, oh! alors, je serai toujours heureux de mériter l'épithète, et je promets d'être toute ma vie incorrigiblement versatile.

J'aimerais à profiter de l'occasion, monsieur le Rédacteur, pour signaler une erreur dans le compte rendu que vous avez donné de la réunion de Châtel-Saint-Denis. Votre *reporter* me fait dire : « Si l'on veut se glorifier des bons résultats, il faut aussi accepter *entièrement* la responsabilité des insuccès. » Le mot souligné n'est pas de moi.

Agréez, monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments dévoués. M. PROGIN, *inspecteur scolaire.* »

Si les tableaux de M. Thorimbert dont M. Progin a *désapprouvé la publication,* bien qu'il ait *demandé que les expériences fussent entreprises simultanément dans plusieurs arrondissements,* ont été essayés avec succès dans un certain nombre d'écoles de la Gruyère, M. l'Inspecteur n'ignore pas que la méthode analytique a été expérimentée dans trois cantons et cela en dehors de toute préoccupation de sympathie ou de rivalités personnelles ou d'intérêt mercantile. Les suffrages qu'elle a recueillis sont aussi nombreux que décisifs. Cette année-ci encore, il s'en est vendu des milliers d'exemplaires. Ce succès *paraîtra peut-être fondé sur des données d'une certaine valeur aux yeux du moins de toute personne sachant distinguer entre la pédagogie du cabinet et la pédagogie des hommes qui savent faire et non pas seulement dire, qui ont fait et qui font encore,* comme c'est le cas de tous les instituteurs qui ont adopté la méthode analytique.

Parmi les témoignages que le *Syllabaire illustré* a reçus, nous n'en citerons qu'un seul; c'est celui d'un homme d'école dont M. l'Inspecteur ne contestera pas la valeur exceptionnelle : « Je suis réjoui d'apprendre que vous préparez une seconde édition du *Syllabaire illustré* par un *Ami de l'enfance,* nous écrivait-on. Cette méthode est introduite dans toutes les écoles de mon arrondissement, à trois exceptions près, et les maîtres qui l'ont appliquée conformément aux instructions de l'auteur, ont amené les jeunes élèves, en six mois au maximum, à lire couramment, à écrire très convenablement et à fournir la preuve d'un développement intellectuel avancé. Les méthodes précédentes n'avaient **jamais** permis d'obtenir des résultats aussi *sûrs et aussi rapides.*

(Signé) M. PROGIN, *inspecteur scolaire.* »

D'où vient donc ce singulier revirement dans l'appréciation du syllabaire analytique? Est-ce la méthode qui a changé ou les dispositions personnelles de M. l'Inspecteur? Comment est-ce que des hommes *qui savent faire et non pas seulement dire, qui ont fait et qui font encore,* ont pu donner un témoignage aussi flatteur à un syllabaire qui ne serait que le produit d'une *pédagogie de cabinet?*

(La Réd.)

AVIS

Le prochain numéro du BULLETIN sera remplacé par le catalogue de l'Exposition scolaire.